RCS : SARREGUEMINES
Code greffe : 5752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SARREGUEMINES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00069
Numéro SIREN : 853 259 810
Nom ou dénomination : A.B.O

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2022 sous le numéro de dépôt 2285

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.B.O

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 060 073 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 160 124 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Amir CHERRAK

Certified by yousign

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : Non amortissable
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1			1
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 150			9 150
Immobilisations incorporelles	**9 151**			**9 151**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 200	2 964		14 164
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 149	6 953		38 102
- Matériel de transport	32 667	15 668		48 335
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 580	533		31 113
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**105 596**	**26 118**		**131 714**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**114 747**	**26 118**		**140 865**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		26 118		26 118
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**26 118**		**26 118**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	1
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 974	2 852		4 826
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 396	3 766		5 162
- Matériel de transport	3 809	10 732		14 541
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 581	2 384		3 965
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**8 761**	**19 733**		**28 494**
ACTIF IMMOBILISE	**8 761**	**19 733**		**28 494**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 19 311 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	14 542	14 542	
Autres	4 080	4 080	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	688	688	
Total	**19 311**	**19 311**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 500	12 000	20 500		12 000
Total	**20 500**	**12 000**	**20 500**		**12 000**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		12 000	20 500		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 701 069 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	218 429	122 781	93 647	2 001
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 905	295 905		
Dettes fiscales et sociales	185 004	185 004		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 730	1 730		
Produits constatés d'avance				
Total	**701 069**	**605 420**	**93 647**	**2 001**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	22 408			
(**) Dont envers les associés	1 203			

Charges à payer

	Montant
Frs - factures non parvenues	13 763
Interets courus non echus	91
Dettes provisionnees conges payes	17 490
Personnel autres charges a payer	48 000
Charges sociales / Congés Payes	2 342
Charges sociales sur conges a payer	24 000
Etat - charges a payer	11 656
Total	**117 343**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	688		
Total	**688**		

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social				5 000,00	5 000,00
Nombre d'actions ordinaires				5 000,00	5 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)				2 139 324,53	2 097 866,64
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions				283 311,79	254 558,16
Impôts sur les bénéfices				44 870,00	47 275,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions				157 880,48	160 124,33
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions				47,69	41,46
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions				31,58	32,02
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés				10	10
Montant de la masse salariale				333 626,05	297 680,73
Montant des sommes versées en avantages sociaux				87 960,88	48 546,56

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.O

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 11 Rue de brack 57500 St AVOLD

Durée de l'exercice précédent* 17

Numéro SIRET* 8 5 3 2 5 9 8 1 0 0 0 0 2 8

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2021

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 150	AG		9 150
		Fonds commercial (1)	AH	1	AI		1
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 164	AS	4 826	9 338
		Autres immobilisations corporelles	AT	117 550	AU	23 668	93 881
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	140 865	BK	28 494	112 371
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	672 334	BU	87 226	585 108
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	14 542	BY		14 542
		Autres créances (3)	BZ	4 080	CA		4 080
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	343 283	CG		343 283
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	687	CI		687
		TOTAL (III)	CJ	1 034 928	CK	87 226	947 702
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 175 793	1A	115 720	1 060 073

Amir CHERRAK
Certified by yousign

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.B.O — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	157 380
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	160 124
	Subventions d'investissement	DJ	24 000
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	347 004
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	12 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	218 429
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 203
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	295 905
	Dettes fiscales et sociales	DY	185 004
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	526
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	701 068
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 060 073

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	605 420
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

A.B.O
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 rue de Brack, 57500 ST AVOLD
853 259 810 RCS SARREGUEMINES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 160 124,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	160 124,33 euros
Distribué à titre de dividende global à l'associé unique Soit 8,60 euros par action	43 000,00 euros
Et le solde	117 124,33 euros

Affecté en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 274 504,81 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le sur décision du Président.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 43 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président